

Bassin P-SJ-07						
TABLEAU DE PROTECTION DES MILIEUX HUMIDES (Critères hydrauliques et biophysiques)						
Caractéristiques	Unités	Etiage global		Sans bassin		
		A	B	C	D	E
Classification du cours d'eau (n. a.)	(n. a.)	Primaires (Emission)	Secondaire 2e ordre	Secondaire 1er ordre	Tertiaire	Secondaire 2e ordre
En amont de (n. a.)	(n. a.)	P-SJ-08A	A	A	C	A
En aval de (n. a.)	(n. a.)	C, B et E	—	D	—	—
Zone (n. a.)	(n. a.)	Urbain et agricole	Urbain	Urbain	—	Urbain
Identification du milieu humide (Réf. Rapport du Sagie)	(n. a.)	Ruisseau entre les rues Clément et Lajeunesse et la rue fermée #57	Lac du Sud #64	Ruisseau entre Lac du Nord et La Salette #65	Ruisseau entre Maisonneuve et de la Seigneurie #59	—
	Portage	12 et 9	9	9 et 10	9	—
Évaluation biophysique du cours d'eau correspondant	Qualité du milieu humide	Moyenne et Faible	Faible	Faible et Moyenne	Faible	—
	Superficie drainante du bassin A	m <sup>2</sup>	4,259,292	70,483	1,524,320	184,878
Longueur du cours d'eau principal L	m	2764	250	2,677	872	93
	Indice de forme (Sans unité)	0.56	1.13	0.21	0.24	5.09
Densité de drainage Dd = ZL/A	m <sup>2</sup> /m <sup>2</sup>	0.001563	0.015919	0.001756	0.004717	0.002114
	Pente moyenne du bassin m/km	35.3	23.6	41.0	46.5	50.7
Forme du réseau de drainage	(n. a.)	dérangé	dérangé	dérangé	en treillis	linéaire
	Débit récurrence 2 ans	l/s	1240.1	108.2	949.7	176.7
Ratio des débits de pointe des cours d'eau secondaire	Pointage (S)	(n. a.)	0.44	3.83	—	0.11
	Pointage (S)	(n. a.)	—	—	1.86	—
Ratio des volumes d'eau relatif des cours d'eau secondaire	Pointage (S)	(n. a.)	0.11	2.88	—	0.03
	Pointage (S)	(n. a.)	—	—	0.66	—
Importance relative globale	Pointage (S)	(n. a.)	0.54	6.71	2.52	0.14
	Protection (n. a.)	OUI	NON	OUI	NON	NON



EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-55 VERS LE BASSIN P-SJ-07 (Qp(2ans) = 1240 l/s)

Note: Le débit de pointe du n-be-55 est plus élevé que le débit de pointe du P-SJ-07, même si le p-be-55 est inférieur à celui du P-SJ-07. Le facteur de drainage est faible dans le bassin P-be-55, contrairement à celui du bassin P-SJ-07 qui a un impact de réduction élevé.

EXUTOIRE DU BASSIN P-BE-55 VERS BASSIN P-SJ-07 (Qp(2ans) = 389 l/s)

EXUTOIRE DU BASSIN P-SJ-07 VERS SOUS-BASSIN P-SJ-08 (Qp(2 ANS) = 1240 l/s)

NOTE: LES DÉBITS DE POINTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS, ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE POINTE EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉVALUE L'APPLICATION DE RIGLES STRICTES ET INCONTORNABLES. DE FAIT, LES DÉBITS DE POINTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADDITIONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCESSUS INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE POINTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUTS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE COURTE DURÉE DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE. DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUIES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE POINTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPLE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
  - ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
  - SOUS-BASSIN
  - LIMITE DES SOUS-BASSINS
  - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
  - TOPO 5 METRES
  - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
  - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - COURS D'EAU PRIMAIRE
  - COURS D'EAU SECONDAIRE
  - COURS D'EAU TERTIAIRE
  - LIMITE DES LITTORAUX
  - TOURBIÈRE
  - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
  - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - MILIEU HUMIDE
  - ZONE LITIGIEUSE
  - REF.: PHOTO #167
  - NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE
  - POINTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	REVISION	27/03/2007
-3-	REVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	REVISION POUR MDEP	26/06/2006
-1-	ADJUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
N°:	REVISION	DATE

TEL QUE CONSTRUIT	
CONSTRUCTION	
SOUSSION	
PERMIS	
APPROBATION	
PRELIMINAIRE	12 AVRIL 2005
EMIS POUR	DATE

**LEROUX BEAUDOIN FURENS & ASSOCIÉS INC.**

255, GRANDE EST  
MONTREAL, QUEBEC H3B 2Y6

TEL: (514) 384-4200  
FAX: (514) 384-9077  
COURTEL: (514) 384-0000

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU

CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-SJ-07

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL

PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER VERIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing. DATE: SEPT. 2005

ECHELLE: 1:2000 DOSSIER: M7416-00

No. DESSIN: 1BA DE 23 REV.: 5